



Samedi 26 Septembre 2015

Ferme des 50 à Ramonville



REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Renseignements

L'association CeRESA qui agit en faveur des personnes autistes organise une course « Flu'Autisme » afin de récolter des fonds pour garantir le bon fonctionnement de la structure.



Site : www.fluautisme.fr
fluautisme@gmail.com
06.86.71.76.89

Article 2 : Parcours

Trois parcours sont proposés mesurés conformément au règlement des courses hors stade. Les départs et les arrivées sont fixés à la Ferme des 50 à Ramonville Saint-Agne (31520).

- Grand Run de 10 Km : Départ à 10h00 pour les Cadets à Vétérans. Course chronométrée à travers la ferme des 50 et le long du canal. Un passage étroit de 2,5km est emprunté sur le chemin de Halage en bord de canal.
- Médium Run de 5 km : Départ à 10h30 pour les Cadets à Vétérans. Course non chronométrée à travers la ferme des 50 et le long du canal.
- Parcours familial de 1 km: Départ à 11h pour les enfants à partir de 8 ans ou les familles. Parcours au cœur du parc de la ferme des 50.

Article 3 : Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 10 euros pour le Grand et le Médium Run de 10km et 5km et de 2 euros pour le parcours familial de 1 km. Le règlement peut s'effectuer :

- En ligne sur www.fluautisme.fr
- Par courrier postal au 358 avenue de Lardenne 31100 TOULOUSE (chèque à libeller à l'ordre du «CeRESA»)
- Le jour de la course sur place à partir de 8h (chèque à l'ordre du «CeRESA»). Attention pour cette modalité, un supplément de 2 euros vous sera demandé pour le 10 km.

Article 4 : Dossards

Le dossard sera remis aux participants le vendredi 25 Septembre entre 16h et 19h à la ferme des 50, ou toute la journée à l'association (358 avenue de Lardenne 31100 TOULOUSE) ou sur place le jour de la course entre 8h et 10h. Le dossard doit être positionné sur la poitrine et visible dans son intégralité. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Article 5 : Conditions de participations

a) Catégorie d'âge :

- Grand Run de 10 km : Ouvert à toute personne née avant 1999 (à partir de 16 ans).
- Médium Run de 5 km : Ouvert à toute personne née avant 2001 (à partir de 14 ans).
- Parcours familial de 1km : Ouvert à toute personne née avant 2007 (à partir de 8 ans) ou aux familles.

b) Licence ou Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux compétitions est soumise à la présentation:

- Pour les coureurs licenciés : Licence 2014-15 de la Fédération Française d'Athlétisme
- Pour les triathlètes licenciés : Licence 2014-15 de la Fédération Française de triathlon
- Pour les non licenciés : **Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Pour le 1 km la signature d'une décharge de responsabilité pourra suffire.**

- Les athlètes étrangers doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c) Autres autorisations :

- Athlète Handisport : les parcours de 5 et 10km ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.
- Mineurs : Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Article 6 : Responsabilité médicale

Une assistance médicale sera assurée par l'équipe de secouristes UMS31 et un médecin. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

Article 7 : Ravitaillement

Les postes de ravitaillement proposés à mi parcours pour le 10km et à l'arrivée des courses. Un brunch accompagnera la remise des récompenses.

Article 8 : Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme, ils doivent expressément en informer les organisateurs de la course « Flu'Autisme » et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr



Article 9 : Récompenses

Chronométrage : Pour le Grand Run de 10 km, une carte à puce électronique sera remise à chaque coureur et permettra un chronométrage individuel. Chaque coureur devra rendre sa carte-puce à l'arrivée aux organisateurs. Pour les Médium et Mini Run de 5km et 1 km les dossards ne seront pas pucés.

La remise des prix se fera à 11h30 dans le parc de la ferme des 50 et récompensera :

- Grand Run de 10 km: 1 coupe au 1^{er} SCRATCH ; 3 prix pour les 3 premiers SCRATCH et le 1^{er} de chaque catégorie Homme et Femme : Cadet, minimes, juniors, espoirs, seniors, vétérans.
- Médium Run de 5 km: 1 coupe au 1^{er} de la course ; 1 prix pour la 1^{ère} fille et le 1^{er} garçon.
- Parcours familial de 1 km: une médaille et récompense pour chaque enfant participant.
- Un prix pour le meilleur déguisement sera également distribué par un jury.

* Un candidat déjà récompensé au scratch ne peut cumuler une seconde récompense au titre de la catégorie.

Article 10 : Responsabilité et Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité Civile, souscrite pour l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des accidents et incidents pendant les courses, ainsi que des défaillances liées à un mauvais état de santé.

Article 11 : Vols et détériorations

Les organisateurs de la course « Flu'Autisme » déclinent toute responsabilité en cas de vols et/ou détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

Organisateurs

Association CeRESA

358, avenue de lardenne, 31100 TOULOUSE

Mail: fluautisme@gmail.com

Tél : 06.86.71.76.89

Site de la course : <http://www.fluautisme.fr/>

Article 12 : Droit à l'image

De part sa participation, le concurrent autorise les organisateurs de la course « Flu'Autisme », ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux différentes courses : 5 km, 10 km et parcours familial de 1km. Il pourra apparaître (tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires) pour une durée de 2 ans prévue par la loi.

Article 13 : Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel et tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet aux points de ravitaillement entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

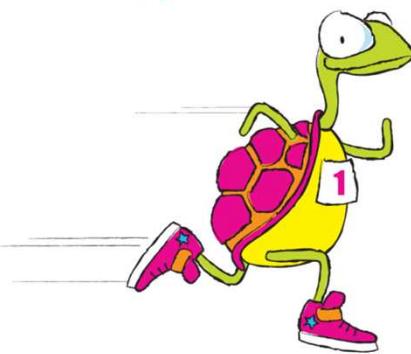
Article 14 : Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Article 15 : Annulation et remboursement

Les organisateurs de la course « Flu'Autisme » se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera effectué.

Rien ne sert de courir ?



Sauf pour **Flu'Autisme!**